

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

CONCERNANT

**LES ACTIONS CONCERTÉES SUR
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

2014

Les actions concertées sur les changements climatiques

Protocole d'entente

ATTENDU QUE les changements climatiques constituent une menace significative au développement et à la sécurité des individus, des communautés et des États et qu'il y a urgence d'agir pour préserver et améliorer les acquis économiques, sociaux et environnementaux dont nous bénéficions aujourd'hui pour les générations futures;

ATTENDU QUE le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concluait récemment que le réchauffement du climat est sans équivoque et que l'influence des activités humaines sur le système climatique est indéniable;

ATTENDU QU'il existe un consensus sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique mondial à un niveau qui empêcherait des perturbations dangereuses du système climatique et que la «fenêtre d'opportunité» pour ce faire rétrécit rapidement;

ATTENDU QUE les impacts des changements climatiques affectent et continueront d'affecter le développement durable de nos sociétés dans plusieurs domaines, tels que la santé, la sécurité publique, les milieux naturels, les infrastructures ainsi que le développement économique et nécessitent donc des actions importantes, immédiates et à long terme;

ATTENDU QUE la lutte contre les changements climatiques a des impacts positifs sur la santé et la sécurité des citoyens, sur leur qualité de vie et leur environnement ainsi que sur l'économie de l'Ontario et du Québec;

ATTENDU QU'une réponse concertée aux enjeux des changements climatiques permettra la création de nouvelles opportunités économiques et concurrentielles dans des domaines, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies propres, qui favoriseront une transition vers une économie sobre en carbone et plus résiliente;

ATTENDU QU'il y a lieu de développer une vision et des objectifs à long terme en matière de lutte contre les changements climatiques afin de prendre les virages requis dans nos modes de production et de consommation;

ATTENDU QUE l'Ontario et le Québec partagent une contiguïté géographique marquée par le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Bouclier canadien et la baie d'Hudson, et qu'ils partagent des bassins versants, des bassins atmosphériques ainsi que de vastes forêts;

ATTENDU QUE les populations de l'Ontario et du Québec sont concentrées à la fois dans de grands centres urbains et dans des collectivités disséminées sur leur vaste territoire, qu'ils partagent tous deux des plans pour le Grand Nord, à savoir le Plan Nord du Québec et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, et qu'ils ont intérêt à s'assurer que le développement y soit planifié de façon durable, tout en soutenant les relations avec le secteur des transports et avec les marchés;

ATTENDU QUE l'Ontario et le Québec représentent environ 62 % de la population canadienne et forment ensemble la quatrième zone économique d'importance en Amérique du Nord, avec un produit intérieur brut de près de mille milliards de dollars par année;

ATTENDU QUE la coopération et le partage de connaissances et d'expériences entre les gouvernements de l'Ontario et du Québec peuvent permettre de réduire les incertitudes relatives aux impacts des changements climatiques et de développer des solutions novatrices de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation;

ATTENDU QUE l'Ontario et le Québec reconnaissent que des initiatives, telles que l'établissement d'un prix sur le carbone, le soutien à l'innovation technologique et aux mécanismes de marché flexibles, peuvent faciliter la transition vers une économie sobre en carbone et stimuler à la fois le développement économique et la création d'emplois;

ATTENDU QUE l'Ontario et le Québec ont travaillé conjointement, au sein de la Western Climate Initiative, à l'élaboration des principes et des mécanismes de fonctionnement qui sont à la base du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) québécois;

ATTENDU QUE l'Ontario et le Québec reconnaissent la nécessité de développer, de pair avec d'autres provinces et des territoires, une vision cohérente et intégrée de la lutte contre les changements climatiques, comprenant des approches pour l'établissement d'un prix sur le carbone, afin de maintenir une économie concurrentielle et équitable tout en permettant des réductions nettes d'émissions de GES;

PAR CONSÉQUENT, les signataires du présent protocole d'entente acceptent de collaborer aux *Actions concertées sur les changements climatiques*. Pour l'Ontario et le Québec, celles-ci comprendront, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Harmoniser les méthodes de collecte de données et d'inventaire des émissions de GES

- Harmoniser les exigences de déclaration des émissions de GES afin de faciliter la réalisation d'initiatives conjointes en matière de réduction des émissions de GES, ce qui inclut les initiatives basées sur les marchés;
- Veiller à ce que les déclarations d'émissions de GES soient rigoureuses, transparentes et publiques;

2. Collaborer aux mécanismes de marché

- Examiner l'utilisation des mécanismes de marché en Ontario, tels que ceux mis en œuvre par le Québec et la Californie, comme mesure efficace pour réduire les émissions responsables des changements climatiques tout en favorisant le développement économique durable au sein d'une économie mondiale concurrentielle;
- Partager l'information et les pratiques sur les approches de réduction des émissions de GES basées sur les marchés, notamment l'expérience du Québec dans la mise en œuvre d'un

système de plafonnement et d'échange des droits d'émission et sa liaison avec d'autres systèmes;

3. Accélérer la transition vers une économie sobre en carbone

- Discuter des processus et des approches visant à établir de nouvelles cibles de réduction des émissions de GES pour l'après-2020, notamment en prévision des discussions à tenir dans le cadre de la conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2015 à Paris, et favoriser l'harmonisation de cibles à long terme;
- Collaborer avec d'autres gouvernements pour réduire les émissions de GES à moyen terme de façon à tendre vers des cibles pour 2050 qui soient cohérentes avec notre but commun d'empêcher que l'action humaine ne perturbe dangereusement le système climatique;
- Favoriser la transition vers une économie sobre en carbone grâce à des initiatives telles que l'établissement d'un prix sur le carbone et l'adoption de normes sur des carburants plus propres, ainsi que des mesures d'efficacité énergétique et de conservation, telles que la cogénération et la gestion de la demande;
- Travailler ensemble pour défendre et promouvoir le rôle et la reconnaissance de l'apport des États fédérés, des gouvernements régionaux et des autorités locales aux efforts mondiaux pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone et pour partager les pratiques exemplaires et l'expertise dans le cadre de leur participation conjointe à des forums internationaux, tels que le Climate Group et le Partenariat international d'action sur le carbone;
- Collaborer afin de s'assurer que les enjeux liés aux changements climatiques soient au cœur des discussions relatives aux questions énergétiques;
- Favoriser la recherche, le développement et le déploiement de technologies propres en Ontario et au Québec, mettre en commun les pratiques exemplaires et examiner les opportunités de développer une grappe industrielle conjointe sur les technologies propres;
- Collaborer et partager les connaissances et l'expérience sur la mise en œuvre d'approches de réduction des émissions de GES dans différents secteurs d'activités, dont celui du transport et celui des bâtiments;
- Favoriser l'expansion du secteur de l'électrification des transports à travers des initiatives visant à faciliter le déploiement des véhicules électriques;

4. Améliorer la sensibilisation du public

- Faciliter la coopération entre les responsables et les réseaux de communication afin de renforcer la communication avec le public, les entreprises, l'industrie et les défenseurs de l'environnement;

- Échanger l'information et les approches portant sur la mobilisation des citoyens au sujet des changements climatiques;
- Partager les résultats des évaluations des initiatives de communication afin d'améliorer et de renforcer la participation continue des citoyens;

5. Favoriser le partage de connaissances et la coopération en matière d'adaptation aux changements climatiques

- Partager les connaissances et les expériences dans la mise en œuvre de politiques gouvernementales en matière d'adaptation aux changements climatiques, telles que *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011-2014* et, pour le Québec, *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*;
- Faciliter la coopération entre les chercheurs en matière de climat et d'adaptation afin d'améliorer les capacités de recherche et d'examiner les opportunités de projets conjoints en matière d'adaptation;
- Centrer cette coopération sur la coordination des efforts d'évaluation des impacts socioéconomiques des changements climatiques et des bénéfices de l'adaptation.

L'Ontario et le Québec reconnaissent que la collaboration intergouvernementale facilitera la concrétisation de ces actions et continueront de promouvoir une coopération étroite avec tous les gouvernements, de même qu'avec les municipalités, les groupes d'intérêts et le public.

L'Ontario et Québec renforceront leurs efforts conjoints pour accroître la collaboration avec le gouvernement fédéral canadien et les autres gouvernements provinciaux et territoriaux sur la base des principes de ce protocole d'entente et à travers leurs liens dans d'autres forums, y compris le *Conseil canadien des ministres de l'environnement* et le *Conseil de la fédération* pour agir de façon concertée sur les changements climatiques et pour promouvoir une transition vers une économie sobre en carbone. Ces efforts se déploieront notamment dans le cadre de la *Stratégie canadienne de l'énergie* du *Conseil de la fédération*. Cette collaboration vise à rejoindre d'autres gouvernements à l'échelle nationale et internationale, y compris les États des États-Unis.

6. Mise en œuvre de ce protocole d'entente

Les signataires confient aux ministres responsables des changements climatiques la responsabilité de veiller à la mise en œuvre efficace de ce protocole d'entente. Les ministres mettront sur pied un groupe de travail Québec-Ontario dédié à la lutte contre les changements climatiques coprésidé par les sous-ministres responsables des questions climatiques. Ce groupe de travail facilitera la mise en œuvre des objectifs de ce protocole d'entente et fera régulièrement état des projets réalisés aux ministres responsables des changements climatiques. Un plan de travail à cet effet sera établi.

7. Dispositions générales

Ce protocole d'entente ne crée pas d'obligations juridiquement contraignantes pour les signataires.

Rien dans le libellé de la présente entente ne déroge aux pouvoirs, aux droits ou aux privilèges des Assemblées législatives ou des gouvernements du Québec et de l'Ontario, notamment tous pouvoirs, droits ou privilèges liés à la langue, ni ne peut influencer sur l'interprétation de toute loi ou de tout règlement, de tout décret ou de toute ordonnance rendue en vertu d'une loi.

Le présent protocole peut être modifié au moyen d'une entente écrite entre les deux signataires.

L'Ontario ou le Québec peut mettre fin au présent protocole d'entente au moyen d'un préavis écrit d'au moins deux (2) mois.

Signé à TORONTO, le 21 NOVEMBRE 2014, une copie en français et l'autre en anglais, les deux textes faisant également foi.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Couillard
Premier ministre du Québec

ORIGINAL SIGNÉ

Kathleen O'Day Wynne
Première ministre de l'Ontario

ORIGINAL SIGNÉ

David Heurtel
Ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques

ORIGINAL SIGNÉ

Glen Murray
Ministre de l'Environnement et de l'Action
en matière de changement climatique

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes et
de la Francophonie canadienne